



Chère élève,  
Cher élève,

Les membres de la direction, les enseignants, les éducateurs et le personnel de soutien du Collège Saint-Alphonse veulent te proposer un milieu de vie humain et vivant. Ici, tu pourras t'épanouir sur les plans intellectuel, artistique, sportif, social et affectif. Aussi, tu trouveras les valeurs de respect et d'entraide bien enracinées dans ton quotidien.

C'est avec **ta collaboration** et celle de tes parents que nous voulons créer un milieu de vie épanouissant et enrichissant. Pour ce faire, tous les élèves admis au Collège et leurs parents s'engagent à promouvoir et respecter ce code de vie. C'est à travers cette communauté vivante, que tu pourras cheminer en développant l'équilibre, le dynamisme, la créativité, l'harmonie dont tu as tellement besoin aujourd'hui.

Cette croissance, vers l'adulte que tu seras, est irréalisable sans ta franche collaboration. De plus, en entrant dans la grande famille du Collège Saint-Alphonse, tu devras viser un objectif primordial, c'est-à-dire notre devise : « Duc in Altum » (qui veut dire « Toujours plus haut »). Ici, jeunes et adultes doivent chercher à s'améliorer.

Le personnel du Collège désire créer le meilleur climat possible. En coopération avec les élèves, ils travaillent ensemble à réaliser l'idéal d'éducation de notre maison : la persévérance et la réussite pour tous. Avec tes compagnons et tes éducateurs, essaie de faire du Collège Saint-Alphonse, une école dont tu seras fier durant toute ta vie.

Bonne année scolaire et bon succès !

Marc Charbonneau  
Directeur général

N.B. : Bien que le masculin soit généralement utilisé dans ce document, les mots relatifs aux personnes désignent autant les femmes que les hommes.

## **Introduction**

**Le Collège Saint-Alphonse est le milieu de vie de tous**, jeunes et adultes. Nous désirons vivre dans un milieu propre, sécuritaire et agréable. En conséquence, il est de notre devoir, élèves et membres du personnel, d'intervenir et de rapporter tout manque de respect, acte de vandalisme, vol ou autre geste non respectueux envers nous tous. Le Code de vie du Collège Saint-Alphonse se veut un outil de références quant au bon fonctionnement de notre milieu de vie, tant de jour, de soir que de nuit. L'école et la résidence scolaire, forme un tout.

L'élève, qui fréquente le Collège Saint-Alphonse, est sous la responsabilité légale de l'institution. C'est une responsabilité, déléguée par les parents, que se partage l'équipe-école (direction, enseignants, éducateurs, personnel de soutien, professionnels et surveillants). Il s'ensuit donc que tous les membres du personnel intervenant auprès des élèves, que ce soit de jour, de soir ou de nuit, ont droit au respect. Les manquements à cette règle du respect sont considérés comme des infractions au code de vie de l'école et ils peuvent être sanctionnés par des mesures disciplinaires ou compensés par des gestes réparateurs concrets. Inversement, l'adulte doit intervenir en tout temps avec respect. Toute personne dans l'école doit respecter notre Code de vie. Nous avons tous des droits, mais également des devoirs !

### **Nous croyons que c'est par:**

- Le respect de soi;
- le respect des autres;
- le respect des règles et de l'environnement;
- et bien sur, l'application de l'ensemble des lois de notre société.

### **que nous pourrons créer tous ensemble un milieu de vie où il fait bon vivre.**

### **Pour ce faire, il est important que chacun:**

- Adopte une attitude qui respecte les droits de la personne;
- contribue par ses attitudes et ses gestes à assurer un climat de calme, de respect et d'entraide;
- s'exprime au quotidien dans un bon français de façon respectueuse les uns envers les autres;
- respecte les règlements spécifiques clairement identifiés à chaque lieu de services (cafétéria, casiers, bibliothèque, classes, résidences, ...);
- porte une attention spéciale à la propreté ainsi qu'au respect des lieux intérieurs et extérieurs.

- fait la promotion et applique les valeurs de l'établissement, soit le RESPECT et L'ENTRAIDE

**Au Collège Saint-Alphonse, le Code de vie comprend une charte  
avec 10 Droits - Devoirs**

J'ai le **droit** d'être protégé(e) et de bénéficier de la sécurité à l'école contre toutes formes de violence provenant de mes pairs ou des adultes.

J'ai le **devoir** de respecter les autres en évitant les violences morales, verbales, psychologiques et physiques (surnoms, humiliations, coups, ...).

J'ai le **droit** à la protection contre toutes formes de mauvais traitements de la part des adultes.  
J'ai le droit à ce que mon milieu de vie me protège, me porte attention et m'accorde la sécurité.

J'ai le **devoir** de demander de l'aide et du support à mon professeur, mon éducateur, au directeur ou toute autre personne pouvant m'aider.

J'ai le **droit** à l'expression de mes idées, de mes opinions et de les voir prises en considération et ce, dans le respect de tous.

J'ai le **devoir** de respecter l'opinion et les idées de mes pairs, du personnel de l'école et d'utiliser un langage respectueux et adéquat envers eux.

J'ai le **droit**, à des activités culturelles, sportives et artistiques à l'école.

J'ai le **devoir** d'y participer pleinement en respectant les consignes propres à chacune de ces activités.

J'ai le **droit** de vivre dans un environnement propre et soigné.

J'ai le **devoir** d'éviter toute forme de vandalisme, de garder l'école, la résidence et la cour propres.

J'ai le **droit** de recevoir une formation et une éducation de qualité, en lien avec le projet éducatif du Collège Saint-Alphonse.

J'ai le **devoir** de travailler très fort et de toujours participer à ma formation en réalisant du mieux possible les activités, les leçons et les devoirs proposés par mes professeurs et mes éducateurs.

J'ai le **droit** à une évaluation juste, égale et équitable. De plus, cette évaluation doit être faite avec rigueur, transparence et cohérence.

J'ai le **devoir**, lors de mon évaluation, de donner le meilleur rendement possible sans tricherie, sans plagiat.

J'ai le **droit** d'avoir des services éducatifs particuliers si j'ai des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

J'ai le **devoir** de participer pleinement et au meilleur de mes capacités à ces services éducatifs particuliers.

J'ai le **droit** à des livres, du matériel scolaire de bonne qualité et en bon état.

J'ai le **devoir** de porter une grande attention à tout ce qui est à mon usage (livres, vêtements), de les garder en bon état et de rembourser les coûts des bris que j'ai faits.

Dans ma classe, j'ai le **droit** d'apprendre sans être dérangé.

J'ai le **devoir** de bien respecter les règles de vie en classe du Collège.

	RÈGLES DE VIE	LES RAISONS DE MES ENGAGEMENTS	EXEMPLE DE RENFORCEMENT	EXEMPLE DE CONSÉQUENCES	LES MOYENS MIS EN PLACE POUR M'AIDER	
1	Je respecte les consignes du responsable	❖ Je développe des relations harmonieuses et respectueuses avec les autres élèves et les adultes de l'école.	❖ Meilleure réussite	❖ Gestes réparateurs ❖ Excuses ❖ Réflexions ❖ Difficulté à assurer la réussite scolaire	❖ Appel aux parents ❖ Suivi avec le tuteur ❖ Rencontre avec l'éducateur ❖ Rencontre avec la direction	
2	J'entre calmement, à l'heure et en silence dans ma classe		❖ Plus grande aisance dans les devoirs			❖ Avertissements ❖ Communication aux tuteurs et aux parents
3	J'apporte tout mon matériel en classe		❖ Sentiment de fierté			
4	Je lève la main pour obtenir le droit de parole	❖ Je me donne des conditions qui favorisent ma réussite.	❖ Meilleure intégration dans mon école	❖ Privation d'une activité de temps	❖ Plan d'intervention ❖ Feuille de route ❖ Contrat d'engagement	
5	Je respecte les personnes, l'environnement et le temps de classe		❖ Points privilèges ❖ Participation à des activités privilèges			
6	Je fais mes devoirs, mes projets et je les remets au bon moment à l'enseignant	❖ Je m'implique dans un climat favorable en classe.	❖ Communication aux tuteurs et aux parents	❖ Reprise de temps ❖ Retenue ❖ Paliers	❖ Aide aux devoirs ❖ Consolidation et récupération	

**Rappelle-toi: « À tout droit correspond également un devoir »**

## **Voici quelques précisions favorisant un bon milieu de vie :**

- **Agenda :**

C'est un outil de travail et de communication entre l'école, l'élève et les parents. Il n'est pas un recueil de textes, de photos ou un journal intime. L'élève doit l'utiliser afin d'y inscrire ses devoirs et ses leçons quotidiennement.

- **Absence :**

Si l'élève doit s'absenter, les parents doivent aviser le plus rapidement possible le secrétariat au (418) 823-2759 poste 236 . Pour les absences de soirée et/ou de nuit, svp en aviser le secrétariat avant 14h00.

- **Apparence / Tenue :**

- L'uniforme du Collège doit être porté adéquatement par tous les élèves entre 8h00 et 15h35. Il est permis de se changer seulement pour faire une activité physique. Il est possible de porter un gilet ou une camisole sous l'uniforme. Ces derniers doivent être blancs, exempt de dessins ou d'écriture et ne doivent pas dépasser.
- Les camisoles, les chandails sans manche ou échancrés, les gilets «bedaine», les pantalons brisés, malpropres et à entrejambe trop long ne sont pas admis.
- Les jupes et culottes courtes doivent être d'une longueur convenable (genoux).
- Les tenues de camouflage, les vêtements et articles ayant un message violent, pornographique, sexiste, raciste ou faisant allusion à une activité illicite sont interdits (tête de mort, armes,...).
- Toutes tenues démontrant un lien avec un groupe ne sont pas tolérées. Les bracelets, colliers, ceintures et autres articles à pics («stud») sont interdits.
- Un foulard et/ou bandeau peut être utilisé pour attacher les cheveux. Il ne doit pas être porté comme couvre-chef.
- La casquette est permise seulement à la résidence et à l'extérieur du Collège.
- Les cheveux teints de couleurs non-naturelles ainsi que les coupes inappropriées (cheveux rasés à la peau ou dessin dans les cheveux par exemple) ne sont pas tolérés.
- Le «piercing» apparent et son imitation sont interdits.

- **Automobile et autre véhicule :**

L'élève peut venir à l'école avec son véhicule en complétant au préalable le *formulaire prévu à cet effet*.

- **Baladeur :**

Il est permis sur les étages seulement avant 8h00 et après 15h35. En étude, il est permis avec l'autorisation parentale.

- **Cellulaire :**

Il est permis uniquement en résidence de 19h30 au coucher.

- **Limites extérieures :**

L'élève qui désire sortir des limites territoriales du Collège doit, après que ses parents aient complétés *le formulaire requis*, demander l'autorisation à la direction.

- **Mercredi après-midi :**

Le mercredi est considéré comme une journée de classe comme les autres. Par contre, les élèves auront le privilège de participer à une activité durant l'après-midi ou de bénéficier de cours de récupération. Certains élèves peuvent être en retenue.

- **Objets de valeurs :**

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeurs au Collège. Ce dernier ne se tient pas responsable des objets perdus, brisés ou volés.

- **Sécurité :**

Le port du casque est obligatoire lors de la pratique de sports tel le vélo, les sports de glisse, le skate, le patin à roues alignées,... Il doit être attaché et bien ajusté.

- **Vente :**

Afin d'éviter les abus, seules les ventes autorisées par la direction sont permises.

- **Vouvoiement :**

En lien avec la valeur de respect que nous véhiculons, les élèves doivent vouvoyer l'ensemble des membres du personnel.

## **CONSENTEMENT :**

*J'ai lu, compris et accepte l'ensemble des règles et valeurs du présent Code de vie. De plus, je m'engage à collaborer avec les élèves, les parents et les membres de l'équipe-école du Collège Saint-Alphonse afin d'en faire la promotion pour en faciliter son application. Ainsi, nous pourrons atteindre les objectifs nous permettant de vivre dans un milieu de vie agréable pour tous.*

\_\_\_\_\_

Élève

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Parents

\_\_\_\_\_

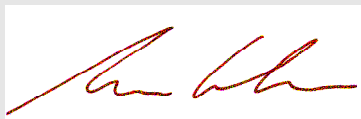
Date

\_\_\_\_\_

Tuteur

\_\_\_\_\_

Date



\_\_\_\_\_

Marc Charbonneau  
Directeur général

\_\_\_\_\_

14 juillet 2009  
Date

**Signer et remettre le jour de la rentrée.**

